

Affiché le

ID: 005-210500583-20221110-202276-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-76

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 3 Pour: 9
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir</u>: BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet: CESSION COMMUNE / CHRISTOPHE SABATER - COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération 2020-44 du 17 juillet 2020 portant cession d'une partie du domaine public à Mr Christophe SABATER ainsi que la délibération 2022-67 du 29 juillet 2022 portant désaffectation et déclassement du domaine public au lieu-dit Pallon. Monsieur le Maire propose de céder la parcelle nouvellement numérotée dans la délibération n°2022-67 citée ci-dessus au prix de 15€ le m².

Envoyé en préfecture le 14/11/2022 Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID: 005-210500583-20221110-202276-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder la parcelle nouvellement numérotée dans la délibération n°2022-67 citée ci-dessus au prix de 15€ le m² à Mr Christophe SABATER. Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

> Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> > Pour leuvaire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1er adjoint au Maire.